



PROGRAMMES INITIATIVES COLLECTIVES 21-22

Le présent document a pour objectif de bien accompagner la clientèle de Musicaction en présentant de façon claire la restructuration des différents programmes d'Initiatives collectives (IC). Sachez que nous sommes conscients qu'un tel exercice puisse susciter des questionnements et interrogations. Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des IC si des questions subsistent après avoir lu attentivement les informations qui suivent. *****Notez qu'une nouvelle procédure de parachèvement pour les organismes bénéficiant du dépôt global a été ajoutée à la fin de ce document explicatif.**

1. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EN FONCTION DES OBJECTIFS DU FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Les activités admissibles à un financement en Initiatives collectives s'articulent autour de trois grands objectifs : la **programmation des artistes canadiens et les vitrines musicales**, la **promotion des artistes canadiens** et le **développement des compétences**.

OBJECTIF 1 : PROGRAMMATION DES ARTISTES CANADIENS ET VITRINES MUSICALES

Visant à stimuler la programmation des artistes francophones canadiens tant au niveau national qu'international, trois différents programmes sont regroupés sous cet objectif :

- 1 – Événement au Canada
- 2 – Événement à l'international
- 3 – Vitrines musicales (pour les artistes des communautés francophones en situation minoritaire-CLOSM)

OBJECTIF 2 : PROMOTION DES ARTISTES CANADIENS

Visant la réalisation d'activités ou d'initiatives de promotion collective d'envergure qui auront un impact probant sur le développement, la visibilité, l'accessibilité ou le positionnement de la musique canadienne francophone sur les marchés nationaux, internationaux ou numériques, deux différents programmes sont regroupés sous cet objectif :

- 1 – Promotion collective nationale

2 – Promotion collective internationale

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Visant à développer les compétences tant des artistes émergents que plus établis ainsi que des entrepreneurs canadiens de la musique, trois différents programmes sont regroupés sous cet objectif :

1 – Projet d’intégration

2 – Projet de perfectionnement

3 – Projet d’incubateur

Voici, de manière visuelle, la nouvelle présentation des programmes en Initiatives collectives, avec le processus de dépôt des demandes qui vous sera expliqué sous peu.

Objectifs	Programmes	Processus de dépôt		
		Par projet	Global	
PROGRAMMATION DES ARTISTES CANADIENS ET VITRINES MUSICALES	1. Événement au Canada	x	x	
	2. Événement à l’international	x		
	3. Vitrines musicales - CLOSM	V1 - Vitrine nationale	x	
		V2 - Tournée nationale	x	
		V3 - Vitrine et tournée internationales	x	
V4 - Captation de spectacle		x		
PROMOTION DES ARTISTES CANADIENS	4. Promotion collective nationale	x	x	
	5. Promotion collective internationale	x		
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	6. Projet d'intégration	x	x	
	7. Projet de perfectionnement	x	x	
	8. Projet d'incubateurs	x		

2. PARALLÈLE ENTRE LES PROGRAMMES 20-21 ET 21-22

PROGRAMMES 20-21	PROGRAMMES 21-22
<p>Accès à la scène Québec Volet 1 - Événements en chanson francophone Accès à la scène Québec Volet 2 - Événements en musiques spécialisées</p> <p>Vitrines musicales Volet 1 - Aide aux artistes en vitrine nationale Vitrines musicales Volet 2 - Tournée nationale Vitrines musicales Volet 3 - Vitrine et tournée internationale Vitrines musicales Volet 4 - Évén. en chanson franco. dans la francophonie canadienne Vitrines musicales Volet 5 - Aide à la promotion et à l'accueil des artistes Vitrines musicales Volet 6 - Captation de spectacle</p> <p>Développement des marchés internationaux Volet 1 - Vitrines internationales Développement des marchés internationaux Volet 2 - Promotion collective Développement des marchés internationaux Volet 3 - Accueil des pro. internationaux</p> <p>Développement des compétences Volet 1 - Projets d'intégration Développement des compétences Volet 2 - Projets de perfectionnement Développement des compétences Volet 3 - Projets d'incubateur</p> <p>Promotion collective d'envergure</p> <p>Aide aux organismes nationaux Services professionnels et promotion collective</p>	<p>Événement au Canada Événement au Canada</p> <p>Vitrines musicales- CLOSM - Volet 1 - Vitrine nationale Vitrines musicales- CLOSM - Volet 2 – Tournée nationale Vitrines musicales Volet 3 - Vitrine et tournée internationales Événement au Canada Événement au Canada Vitrines musicales- CLOSM - Volet 4 - Captation de spectacle</p> <p>Événement à l'international Promotion collective internationale Événement au Canada</p> <p>Projet d'intégration Projet de perfectionnement Projet d'incubateur</p> <p>Promotion collective nationale</p> <p>Promotion collective nationale et Projet de perfectionnement <i>Promotion collective nationale*, Projet de perfectionnement, Projet d'intégration</i></p> <p><i>*En fonction des activités de chaque organisme</i></p>

3. PROCESSUS DE DÉPÔT DES DEMANDES

Il existe deux manières de déposer des demandes dans le cadre des Initiatives collectives, soit le dépôt global et le dépôt par projet.

Dépôt global

Basé sur le nombre de demandes au cours des dernières années, le nombre de programmes différents utilisés et le soutien continu de Musicaction aux activités de l'organisme, le **dépôt global** permet à un demandeur de déposer une seule demande d'aide financière annuellement, détaillant l'ensemble de ses activités admissibles dans le cadre des différents programmes pour l'année à venir. Une enveloppe globale sera ainsi attribuée au demandeur éligible et les montants alloués seront répartis en fonction des activités admissibles qu'il réalisera en cours d'année.

Seuls les organismes qui seront contactés directement par Musicaction pourront se prévaloir d'un dépôt global. Ainsi, les organismes qui avaient le statut d'*Événement reconnu* et d'*Événement de type Contact* en 20-21 sous les programmes *Accès à la scène Québec – Volet 1* et *Vitrines musicales – Volet 4* pourront déposer une demande globale en 2021-2022 pour les activités suivantes :

- Événement au Canada
 - ✓ Accueil de professionnels internationaux dans le cadre d'événements canadiens – *Mesure intégrée pour les événements en chanson francophone au Canada*
 - ✓ Accueil et promotion des artistes de la francophonie canadienne – *Mesure intégrée pour les événements en chanson francophone au Québec*
- Projet d'intégration
- Projet de perfectionnement

Les associations nationales, provinciales et territoriales (*Aide aux organismes nationaux et Services professionnels et promotion collective*) qui ont bénéficié d'un financement pour plus d'une activité dans leur demande en 20-21 seront également contactées par Musicaction pour recevoir un formulaire de dépôt global pour leurs activités en 21-22 dans le cadre des programmes suivants :

- Projet d'intégration
- Projet de perfectionnement
- Promotion collective nationale
- Accueil de professionnels internationaux dans le cadre d'événements canadiens – *Mesure intégrée pour les projets de type Galas et Remise de prix portés par des associations nationales, provinciales ou territoriales en Promotion collective internationale*

Dépôt par projet

Les associations nationales, provinciales et territoriales auparavant soutenues dans le cadre du programme *Services professionnels et promotion collective* pour la réalisation d'une seule activité admissible devront dorénavant déposer leur demande dans le cadre du programme répondant à l'objectif de l'activité. L'équipe des Initiatives collectives dirigera les bénéficiaires actuels vers le ou les programmes pertinents.

Les artistes en provenance des communautés francophones en situation minoritaire et les **réseaux de diffusion** admissibles au programme des *Vitrines musicales - CLOSM* continueront à déposer leur demande projet par projet.

Il est à noter qu'en vertu de son entente de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien, la Fondation Musicaction peut être demandeur dans le cadre des différents programmes en Initiatives collectives.

Dans tous les cas, les demandes sous les programmes suivants devront continuer de se faire par projet :

- Vitrines musicales - CLOSM
- Événement à l'international
- Promotion collective internationale
- Projet d'incubateur

Un organisme qui a bénéficié d'un dépôt global en début d'année peut toujours déposer une demande pour un projet supplémentaire non prévu lors du dépôt du plan, en respectant les dates d'inscription et les critères des différents programmes, le cas échéant. **Le montant de la contribution maximale à être versée à un organisme** dans le cadre des différents programmes en Initiatives collectives **ne peut être supérieur à 650 000 \$**, à moins de situations extraordinaires le justifiant.

MISE À JOUR 10 JANVIER 2022 – **NOUVEAU**

PROCÉDURE DE PARACHÈVEMENT POUR LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRE DU DÉPÔT GLOBAL

Musicaction a procédé à un allègement de sa procédure de parachèvement pour les **organismes bénéficiant du dépôt global** pour l'ensemble ou une grande partie de leurs activités et ce, dès l'année financière 21-22.

Ainsi, tous les organismes devront désormais fournir au parachèvement les éléments suivants : le rapport d'activités incluant les résultats, la liste à jour des participants ainsi que le bilan financier de chaque activité financée (colonne *Bilan soumis* de l'onglet *Budget-bilan* du formulaire Excel). **Les tableaux des dépenses, faisant état des dépenses et pièces justificatives, ne seront plus nécessaires au moment du dépôt du parachèvement.** Musicaction procédera à la vérification selon les scénarios suivants :

Organismes bénéficiant d'un financement sous le programme **Événement au Canada** :

- ✓ Pour les organismes dont **70 % et plus des engagements du dépôt global** est octroyé dans le cadre de ce programme, la vérification s'effectuera sur la base des états financiers vérifiés seulement, dans la mesure où les revenus provenant de Musicaction et les frais encourus pour la réalisation de l'événement sont clairement identifiables.
- ✓ Si le financement octroyé dans ce programme est **moindre que 70 % des engagements du dépôt global**, une vérification supplémentaire, outre les états financiers vérifiés, sera effectuée sur une activité financée par un autre programme afin d'atteindre minimalement ce seuil minimal de 70 % de vérification, tableau des dépenses et pièces justificatives à l'appui pour cette dernière activité seulement.

Organismes bénéficiant d'un financement sous les programmes **Développement de compétences** et/ou **Promotion collective nationale** :

- ✓ Musicaction déterminera le nombre d'activités à vérifier correspondant minimalement à 50 % des engagements octroyés dans l'année, tableaux des dépenses et pièces justificatives à l'appui pour les projets qui seront vérifiés seulement. Les états financiers sont toujours requis pour la mise à jour du dossier maître.
- ✓ **Au-delà de 250 000 \$ de financement**, aucune pièce justificative n'est requise, le parachèvement reposant sur les éléments à fournir pour tous ci-haut mentionnés, incluant les bilans de dépenses de toutes les activités financées, ainsi que sur l'analyse des états financiers vérifiés.

Musicaction se réserve le droit de demander en tout temps des informations ou des pièces justificatives supplémentaires.

À compter de l'année 2022-2023, vous pourrez à nouveau déposer en **Démarchage** dans le cadre du dépôt global. Un échantillonnage des dépenses couvrant minimalement 50 % de l'ensemble des engagements sous ce programme sera systématiquement effectué lors du parachèvement. Veuillez également noter que les demandes acceptées hors dépôt global suivent la procédure habituelle de parachèvement. Il en est de même pour les demandes sous le programme **Événement à l'international**, qui ne peuvent être déposées en dépôt global.